

Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres donataires

Le guide *Donataires tenus de produire une déclaration de renseignements* (TP-985.22.G) contient des renseignements et des instructions utiles pour remplir cette déclaration; n'hésitez pas à le consulter dans notre site Internet, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

1 Renseignements sur l'organisme (écrivez en majuscules)

Inscrivez le numéro d'enregistrement de l'organisme dans la case appropriée.

Organisme de bienfaisance enregistré	Institution muséale enregistrée
R . R .	I . M . Q .

Organisme culturel ou de communication enregistré	Organisme d'éducation politique reconnu
O . C . C .	O . E . P .

Nom de l'organisme

1

Nom de famille et prénom d'un administrateur ou d'un dirigeant de l'organisme

2

Adresse de cet administrateur ou de ce dirigeant

3

Code postal

Ind. rég. Téléphone

4

Date de fin de l'année d'imposition

5 A M J

S'agit-il de la première déclaration produite par l'organisme depuis son enregistrement? 6 Oui Non

S'agit-il de sa dernière déclaration? 7 Oui Non ► Si **oui**, voyez dans le guide les instructions à ce sujet.

8 S'il s'agit d'un organisme de bienfaisance, indiquez l'appellation sous laquelle il a été enregistré ou désigné :

8.1 œuvre de bienfaisance 8.2 fondation privée 8.3 fondation publique

2 Données financières (vous devez annexer les états financiers de l'organisme)

2.1 Dons et autres revenus

Total des montants admissibles des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus officiels		12
Partie du montant de la ligne 12 qui se rapporte à des frais de scolarité	12.1	
Total des dons reçus d'autres organismes ayant le même statut fiscal		+ 13
Partie du montant de la ligne 13 qui constitue des dons déterminés (remplissez cette ligne uniquement pour un organisme de bienfaisance enregistré)	13.1	
Autres dons pour lesquels l'organisme n'a pas délivré de reçus officiels		+ 14
Revenus de sources gouvernementales		+ 15
Partie du montant de la ligne 15 provenant		
• du gouvernement fédéral	15.1	
• du gouvernement d'une province	15.2	
• d'une administration municipale ou régionale	15.3	
Revenus provenant de sources situées hors du Canada		+ 16
Revenus de placement (intérêts et dividendes)		+ 17
Revenus de location de terrains et d'immeubles		+ 18
Cotisations des membres et droits d'adhésion pour lesquels l'organisme n'a pas délivré de reçus officiels		+ 19
Revenus provenant d'activités de financement pour lesquels l'organisme n'a pas délivré de reçus officiels		+ 20
Revenus provenant de la vente de produits et services		+ 21
Montant net des gains (ou des pertes) en capital provenant de la vente de biens		+ 22
Autres revenus		+ 23
Ajoutez les montants des lignes 12, 13, 14, 15 et 16 à 23.	Dons et autres revenus	= 24

2.2 Dépenses et dons faits à des donataires reconnus

Frais de publicité et de promotion		25	
Frais de déplacement et d'utilisation d'un véhicule	+	26	
Frais d'intérêts et frais financiers	+	27	
Fournitures et frais de bureau	+	28	
Frais liés à l'occupation d'un local	+	29	
Honoraires de professionnels et de consultants	+	30	
Frais de formation du personnel et des bénévoles	+	31	
Traitements, salaires, avantages et honoraires	+	32	
Coût des fournitures et des biens achetés	+	33	
Juste valeur marchande de tous les dons utilisés dans le cadre des activités liées aux objectifs de l'organisme	+	34	
Subventions de recherche et bourses versées dans le cadre des activités liées aux objectifs de l'organisme	+	35	
Autres dépenses	+	36	
Additionnez les montants des lignes 25 à 36.	=	37	
Partie du montant de la ligne 37 qui se rapporte			
• aux activités liées aux objectifs de l'organisme		37.1	
• à la gestion et à l'administration générale		37.2	
• aux activités de financement		37.3	
• aux activités politiques		37.4	
• à d'autres activités		37.5	
Total des dons faits à des donataires reconnus (voyez la partie 4)	+	38	
Partie du montant de la ligne 38 qui constitue des dons déterminés (remplissez cette ligne uniquement pour un organisme de bienfaisance enregistré)			
		38.1	
Additionnez les montants des lignes 37 et 38.		Dépenses et dons faits à des donataires reconnus	= 39

2.3 Actif

Liquidités		40	
Sommes à recevoir des fondateurs, dirigeants, administrateurs, membres, actionnaires, fiduciaires ou de tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes	+	41	
Sommes à recevoir d'autres sources	+	42	
Placements à long terme	+	43	
Stocks servant aux activités liées aux objectifs de l'organisme	+	44	
Immobilisations (terrains, immeubles, véhicules, etc.)	+	45	
Autres éléments de l'actif	+	46	
Additionnez les montants des lignes 40 à 46.	Actif	= 47	

2.4 Passif

Comptes fournisseurs et charges à payer		50	
Sommes à payer aux fondateurs, dirigeants, administrateurs, membres, actionnaires, fiduciaires ou à tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes	+	51	
Autres sommes à payer	+	52	
Autres éléments du passif	+	53	
Additionnez les montants des lignes 50 à 53.	Passif	= 54	

3 Rémunération

Nombre moyen d'employés par jour au cours de l'année d'imposition ou durant les périodes de pointe 55

Répartissez les **dix postes** les mieux rémunérés entre les quatre tranches de rémunération suivantes (inscrivez le nombre de postes dans la ou les cases appropriées) :

55.1 1 \$ – 39 999 \$ 55.2 40 000 \$ – 79 999 \$ 55.3 80 000 \$ – 119 999 \$ 55.4 120 000 \$ et plus

L'organisme a-t-il rémunéré ses **administrateurs**? 56 Oui Non

Si **oui**, indiquez, sur une feuille annexée, les services pour lesquels chacun a été rémunéré et le montant de la rémunération.

L'organisme a-t-il transféré, directement ou indirectement, une partie de son revenu ou de ses biens aux personnes ou aux organismes suivants :

- fondateurs, administrateurs, employés et membres de l'organisme;
- personnes qui ont un lien de dépendance avec une des personnes énumérées au point précédent;
- organismes contrôlés par une des personnes énumérées aux deux points précédents ou qui ont un lien de dépendance avec cette personne? 57 Oui Non



4 Sommaire des dons faits à des donataires reconnus

Si l'organisme a fait des dons à des donataires reconnus au cours de l'année d'imposition, vous devez joindre une liste de ces donataires. Cette liste doit contenir leur nom (précisez aussi s'ils sont associés à l'organisme), leur adresse, leur numéro d'enregistrement, le montant des dons que l'organisme a faits à chacun et, s'il y a lieu, la partie de ce montant qui constitue des dons déterminés*.

* La définition de *don déterminé* (voyez le guide TP-985.22.G) s'applique uniquement à un organisme de bienfaisance enregistré.

5 Administrateurs

Joignez la liste de tous les administrateurs et autres dirigeants de l'organisme. Cette liste doit contenir les renseignements suivants : nom de famille, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, profession ou secteur d'activité, poste au sein de l'organisme, dates de début et de fin du mandat et lien de dépendance avec les autres administrateurs ou dirigeants de l'organisme. Un administrateur est un membre du conseil d'administration de l'organisme qui a été élu ou nommé. Il peut être un fiduciaire ou tout autre représentant semblable. Dans le cas d'un organisme religieux, inscrivez les renseignements concernant le prêtre, le ministre ou le chef religieux en fonction, même s'il n'est pas un administrateur.

6 Activités politiques

L'organisme s'est-il livré à des activités politiques? 58 Oui Non

Si **oui**, indiquez le total des montants consacrés par l'organisme à des activités politiques. 58.1

L'organisme a-t-il fait un don à un donataire reconnu qui servira vraisemblablement à appuyer les activités politiques de ce donataire? 59 Oui Non

Si **oui**, indiquez le montant total des dons faits à des donataires reconnus qui serviront vraisemblablement à appuyer leurs activités politiques. 59.1

Joignez une note expliquant en quoi les activités politiques de l'organisme ou celles des donataires à qui un don a été fait, selon le cas, sont accessoires aux objectifs de l'organisme et pourquoi elles ne constituent pas un appui ni une opposition à un parti politique ou à un candidat à une charge publique.

7 Autres renseignements (si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés)

Y a-t-il eu, au cours de l'année d'imposition, des changements dans les documents constitutifs? 60 Oui Non

Si **oui**, annexez une copie du document officiel attestant ces modifications.

Les reçus délivrés pour la vente de produits et services ou pour la location des biens de l'organisme se distinguent-ils clairement des reçus officiels délivrés pour des dons? 61 Oui Non

Si **non**, expliquez pourquoi : _____

Des reçus officiels ont-ils été délivrés pour des dons en nature? 62 Oui Non

Si **oui**, indiquez le total des montants admissibles de ces dons. 62.1

L'organisme a-t-il retourné à un donateur un bien dont la juste valeur marchande dépasse 50 \$, et ce, après lui avoir délivré un reçu officiel pour le don de ce bien? 63 Oui Non

Si **oui**, indiquez le total des dons de biens retournés. 63.1

L'organisme a-t-il reçu le don d'un bien admissible, d'une œuvre d'art, d'un titre non admissible ou d'une option d'achat de biens? 64 Oui Non

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées. 64.1 Bien admissible 64.2 Œuvre d'art 64.3 Titre non admissible 64.4 Option d'achat de biens

L'organisme a-t-il réalisé des activités de financement directement ou par l'entremise d'un tiers? 65 Oui Non

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées. 65.1 Campagnes de souscription 65.2 Vente de billets de loterie 65.3 Ventes aux enchères

65.4 Soirées-bénéfice 65.5 Tournois, événements sportifs 65.6 Boîtes de collecte

65.7 Autre (précisez) : _____

L'organisme a-t-il produit des relevés 1 pour des rémunérations ou pour des bourses accordées à des particuliers? 66 Oui Non

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées. 66.1 Rémunérations 66.2 Bourses accordées à des particuliers

67 Adresse de l'emplacement des livres et des registres de l'organisme

Numéro, rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

Téléphone

68 Renseignements sur la personne qui a rempli cette déclaration ou sur la société qu'elle représente, s'il y a lieu

Nom de famille et prénom du particulier ou nom de la société

Adresse (numéro, rue, case postale)

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

Téléphone



12CQ ZZ 49506781

Si l'organisme a reçu notre autorisation **pour accumuler des biens** au cours d'une période qui couvre l'année d'imposition visée par la déclaration, décrivez ci-dessous le projet pour lequel l'organisme a été autorisé à accumuler des biens et remplissez les lignes 70 à 75.

Solde, à la fin de l'année d'imposition précédente, des biens accumulés conformément aux modalités de l'autorisation		70	
Valeur des biens accumulés au cours de l'année d'imposition, y compris les revenus gagnés sur ces biens et ceux visés à la ligne 70	+	71	
Additionnez les montants des lignes 70 et 71.	=	72	
Valeur des biens utilisés dans le projet au cours de l'année en conformité avec les modalités de l'autorisation et pour la période précisée (totalité ou partie du montant de la ligne 72)	-	73	
Montant de la ligne 72 moins celui de la ligne 73 (voyez la note ci-dessous)			
Solde, à la fin de l'année d'imposition, des biens accumulés conformément aux modalités de l'autorisation	=	75	

Note : Reportez le montant de la ligne 75 à la ligne 101 de l'annexe A ou à la ligne 201 de l'annexe B, selon le cas, si l'une des situations suivantes se présente :

- la période autorisée pour l'accumulation des biens prend fin au cours de l'année d'imposition;
- l'organisme ne s'est pas conformé, à l'intérieur de cette période, aux modalités de l'autorisation.

Organisme de bienfaisance

À la fin de l'année d'imposition, l'organisme était-il associé à un autre organisme de bienfaisance enregistré? 76 Oui Non

Si **oui**, donnez le nom et le numéro d'enregistrement de cet organisme. Joignez également une copie du formulaire *Demande de désignation d'organismes de bienfaisance associés* (T3011) transmis à l'Agence du revenu du Canada (ARC), ainsi qu'une copie de la désignation faite par l'ARC.

76.1 Nom Numéro d'enregistrement **R R**

Fondation publique ou privée

S'il s'agit d'une fondation publique, a-t-elle acquis le contrôle d'une société? 77 Oui Non

Si **oui**, donnez le nom et le numéro d'identification de cette société.

77.1 Nom Numéro d'identification **IC 0001**

La fondation a-t-elle contracté des dettes autres que celles relatives aux frais courants d'administration, pour l'achat et la vente de titres de placement ou pour l'administration de programmes de bienfaisance? 78 Oui Non

S'il s'agit d'une fondation privée, est-elle visée par les dispositions concernant le régime de participation excédentaire? 79 Oui Non

Si **oui**, joignez une copie du formulaire *Feuille de travail sur la participation excédentaire des fondations privées* (T2081) que la fondation a transmis à l'ARC.

Organisme culturel ou de communication

Est-ce que, en raison du fait qu'un contribuable est membre de l'organisme, lui-même ou une autre personne a reçu un avantage en participant à un atelier, à un séminaire ou à un programme de formation ou de perfectionnement? 80 Oui Non

8 Signature (cette partie doit être remplie par une personne autorisée à signer au nom de l'organisme)

Je déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents annexés sont exacts et complets.

Nom de famille et prénom

Fonction au sein de l'organisme Ind. rég. Téléphone Poste

Signature Date

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

Avis à la personne qui transmet la déclaration

Assurez-vous d'avoir réuni les documents suivants :

- un exemplaire dûment rempli de cette déclaration (avec l'annexe A ou B, selon le cas);
- les états financiers de l'organisme;
- tout autre document demandé dans la déclaration, y compris les notes explicatives et les feuilles annexées contenant les renseignements demandés.



Organisme de bienfaisance enregistré

Contingent des versements à respecter pour l'année d'imposition

Nom de l'organisme	Date de fin de l'année d'imposition
--------------------	-------------------------------------

Les numéros de lignes qui figurent entre parenthèses sont ceux de la déclaration de renseignements.

1 Contingent des versements

Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des **24 mois précédant l'année d'imposition visée par la déclaration**, mais qu'il n'a pas utilisés directement pour ses activités de bienfaisance ni pour son administration, à l'exclusion des biens suivants :

- les biens accumulés avec notre autorisation et dont la valeur figure à la ligne 75 de la déclaration;
- les biens que l'organisme a reçus sous forme de don (sauf un don déterminé) d'un autre organisme de bienfaisance enregistré avec lequel il a un lien de dépendance et dont la valeur figure à la ligne 130 de la présente annexe.

Valeur des biens accumulés avec notre autorisation, mais qui n'ont pas été utilisés selon les modalités de l'autorisation (voyez la note qui suit immédiatement la ligne 75 de la déclaration)	+	100	
Additionnez les montants des lignes 100 et 101. Si le résultat est de 100 000 \$ ou moins , dans le cas d'une œuvre de bienfaisance, ou de 25 000 \$ ou moins , dans le cas d'une fondation de bienfaisance, passez à la ligne 105 et inscrivez-y 0.	=	101	
Nombre de jours dans l'année d'imposition	x	102	
Montant de la ligne 102 multiplié par le nombre de jours indiqué	=	103	
Montant de la ligne 103 divisé par 365	÷	104	365
Montant de la ligne 104 multiplié par 3,5 %	x	105	3,5 %
Contingent des versements	=	105	

2 Dépenses excédentaires ou dépenses insuffisantes

Sommes dépensées par l'organisme pour ses activités de bienfaisance (montant de la ligne 37.1)		110	
Dons faits à des donataires reconnus et qui ne sont pas des dons déterminés (montant de la ligne 38 moins celui de la ligne 38.1)	+	111	
Montant déterminé par Revenu Québec (voyez la partie 3.1 du guide)	+	112	
Additionnez les montants des lignes 110 à 112.	=	113	
Montant de la ligne 105	-	114	
Montant de la ligne 113 moins celui de la ligne 114. Si le résultat est	=	115	
<ul style="list-style-type: none"> • positif, il indique des dépenses excédentaires : inscrivez-le à la ligne 115 et remplissez les lignes 117 et 118; • négatif, il indique des dépenses insuffisantes : inscrivez-le à la ligne 116, sans le signe moins (-), et remplissez les lignes 119 et 120. 	=	116	
Partie du montant de la ligne 115 utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes de l'année d'imposition précédente	-	117	
Montant de la ligne 115 moins celui de la ligne 117. Le résultat constitue un excédent net que l'organisme pourra utiliser pour compenser des dépenses insuffisantes des cinq années suivantes.	=	118	

Si l'organisme a eu un excédent net au cours des **cinq années précédentes**, indiquez quelle partie il utilise pour compenser des dépenses insuffisantes de l'année visée par la déclaration (ne tenez pas compte de la partie de cet excédent qui a déjà été utilisée dans le passé pour compenser des dépenses insuffisantes) :

	A Excédent net à la fin de l'année en question	B Montant utilisé pour l'année visée par la déclaration	C Excédent net à reporter à plus tard (col. A - col. B)
Année d'imposition se terminant			S. O.
• il y a 5 ans : en 20 _____			
• il y a 4 ans : en 20 _____			
• il y a 3 ans : en 20 _____			
• il y a 2 ans : en 20 _____			
• il y a 1 an : en 20 _____			
Total de la colonne B			
Montant de la ligne 116 moins celui de la ligne 119. Le résultat constitue un montant net manquant que l'organisme pourra compenser par des dépenses excédentaires de l'année suivante.	-	119	
	=	120	

3 Don de biens entre organismes ayant un lien de dépendance

Si, au cours de l'année d'imposition précédente, l'organisme a reçu un don de biens (sauf un don déterminé) d'un autre organisme de bienfaisance enregistré avec lequel il avait un lien de dépendance, inscrivez la juste valeur marchande de ces biens.

130	
-----	--

Nous pouvons annuler l'enregistrement de l'organisme si, avant la fin de l'année d'imposition, l'organisme n'a pas respecté l'exigence d'engager des dépenses pour ses activités de bienfaisance ou de faire des dons à des donataires reconnus avec lesquels il n'a aucun lien de dépendance, et ce, pour une somme égale au montant de la ligne 130. Notez que l'organisme doit satisfaire à cette exigence en plus de celle relative au contingent des versements (voyez la partie 7 du guide).



Institution muséale enregistrée, organisme culturel ou de communication enregistré ou organisme d'éducation politique reconnu

Contingent des versements à respecter pour l'année d'imposition

Nom de l'organisme	Date de fin de l'année d'imposition
--------------------	-------------------------------------

Les numéros de lignes qui figurent entre parenthèses sont ceux de la déclaration de renseignements.

1 Contingent des versements

Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des **24 mois précédant l'année d'imposition visée par la déclaration**, mais qu'il n'a pas utilisés directement pour des activités liées à ses objectifs ni pour son administration, à l'exclusion des biens accumulés avec notre autorisation et dont la valeur figure à la ligne 75 de la déclaration

Valeur des biens accumulés avec notre autorisation, mais qui n'ont pas été utilisés selon les modalités de l'autorisation (voyez la note qui suit immédiatement la ligne 75 de la déclaration)

Additionnez les montants des lignes 200 et 201. Si le résultat est de **100 000 \$ ou moins**, passez à la ligne 205 et inscrivez-y 0.

Nombre de jours dans l'année d'imposition

Montant de la ligne 202 multiplié par le nombre de jours indiqué

Montant de la ligne 203 divisé par 365

Montant de la ligne 204 multiplié par 3,5 %

200		
201	+	
202	=	
203	x	
204	=	365
205	x	3,5 %
206	=	

Contingent des versements

2 Dépenses excédentaires ou dépenses insuffisantes

Sommes dépensées par l'organisme pour des activités liées à ses objectifs (montant de la ligne 37.1)

Dons faits à des donataires reconnus (montant de la ligne 38)

Montant déterminé par Revenu Québec (voyez la partie 3.1 du guide)

Additionnez les montants des lignes 210 à 212.

Montant de la ligne 205

Montant de la ligne 213 moins celui de la ligne 214. Si le résultat est

• **positif**, il indique des **dépenses excédentaires** : inscrivez-le à la ligne 215 et remplissez les lignes 217 et 218;

• **négatif**, il indique des **dépenses insuffisantes** : inscrivez-le à la ligne 216, sans le signe moins (-), et remplissez les lignes 219 et 220 à la page suivante.

210		
211	+	
212	+	
213	=	
214	-	
215	=	
216	=	

Partie du montant de la ligne 215 utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes de l'année d'imposition précédente

Montant de la ligne 215 moins celui de la ligne 217. Le résultat constitue un **excédent net** que l'organisme pourra utiliser pour compenser des dépenses insuffisantes des cinq années suivantes.

217	-	
218	=	



Montant de la ligne 216

216	
-----	--

Si l'organisme a eu un excédent net au cours des **cinq années précédentes**, indiquez quelle partie il utilise pour compenser des dépenses insuffisantes de l'année visée par la déclaration (ne tenez pas compte de la partie de cet excédent qui a déjà été utilisée dans le passé pour compenser des dépenses insuffisantes) :

	A Excédent net à la fin de l'année en question	B Montant utilisé pour l'année visée par la déclaration	C Excédent net à reporter à plus tard (col. A – col. B)
Année d'imposition se terminant			S. O.
• il y a 5 ans : en 20 _____			
• il y a 4 ans : en 20 _____			
• il y a 3 ans : en 20 _____			
• il y a 2 ans : en 20 _____			
• il y a 1 an : en 20 _____			
	Total de la colonne B	▶	

– 219	
= 220	

Montant de la ligne 216 moins celui de la ligne 219. Le résultat constitue un **montant net manquant** que l'organisme pourra compenser par des dépenses excédentaires de l'année suivante.

Montant de la ligne 220

Impôt spécial à payer

221	
-----	--

Chèque ou mandat joint

